

Expéditeur : Michael Hale

Date : le 12 mars 2012, 13 h 57 h

Destinataire : Chong, Michael - M.P.

c. c. : Paradis, Christian - Député; Moore, James - M.P.; Moore, James - M.P.; Thibeault, Glenn - M.P.; Angus, Charlie - M.P.; Armstrong, Scott - M.P.; Benskin, Tyrone - M.P.; Braid, Peter - M.P.; Calandra, Paul - M.P.; Cash, Andrew - M.P.; Del Mastro, Dean - M.P.; Lake, Mike - M.P.; McColeman, Phil - M.P.; Moore, Rob - M.P.; Nantel, Pierre - Député; Regan, Geoff - M.P.; ~ Comité législatif loi C-11/Legislative Committee Bill C-11

Objet : Michael Hale, auteur – droits de propriété intellectuelle et projet de loi C-11

Cher Michael,

Je suis un créateur (écrivain) habitant votre circonscription. (En fait, je vous ai salué dimanche dernier à l'église). Je viens d'obtenir une subvention du Conseil des arts de l'Ontario pour réaliser un projet sur lequel je travaille depuis huit ans. Sans ce modeste financement et la subvention du Conseil des Arts du Canada reçue en 2006 pour poursuivre ce projet (un roman, soit dit en passant), j'aurais peu de motivation de le mener à terme (autre que l'espoir de trouver un jour un éditeur), compte tenu des nouvelles règles du projet de loi C-11 concernant l'utilisation équitable en matière d'enseignement. Pour mes publications antérieures, lesquelles sont toutes en rupture de stock, j'ai reçu de modestes chèques de droits d'auteur (environ 350 \$ par année d'Access Copyright et quelque 300 \$ par année du Programme du droit de prêt public). Aussi modeste que soient ces rémunérations, elles donnent un sens à ce que je fais et une raison de continuer d'écrire.

Lorsque mon agent lui aura trouvé preneur, ce livre que j'ai terminé récemment, tout comme le dernier, rapportera probablement encore une avance dans les six chiffres d'un éditeur américain. Je puis vous assurer que la presque totalité servira à faire tourner l'économie locale.

Pour bien mettre les choses en perspective... on ne demande pas aux plombiers d'ajouter des toilettes dans les écoles gratuitement; les électriciens et les commissaires des incendies ne sont pas tenus de donner leur temps et leur expertise pour réduire les coûts de l'éducation de nos enfants? Alors, pourquoi une telle largesse serait-elle exigée uniquement des créateurs?

Les points suivants (que j'appuie sans réserve) sont fournis par Access Copyright :

Mon gagne-pain dépend de la Loi sur les droits d'auteur. Tout comme pour les autres lois concernant la propriété intellectuelle, la Loi sur les droits d'auteur permet aux créateurs, travaillant comme entrepreneurs, de gérer leur travail et de gagner un revenu. Elle inspire aussi confiance aux éditeurs (souvent de petites et moyennes entreprises) pour qu'ils investissent dans un contenu canadien. En cette période d'incertitude économique pendant que nous faisons tous la transition vers des modèles d'affaires numérisés, la Loi sur les droits d'auteur est plus importante que jamais pour l'industrie du livre au Canada.

Je suis en faveur de la modernisation de la Loi sur les droits d'auteur, mais le projet de loi C-11 visant à modifier la Loi sur les droits d'auteur, propose de réduire des droits qui sont l'essence même de la survie des créateurs. Il y a plus de trente nouvelles exceptions touchant les titulaires de droits. Un grand nombre d'entre elles m'enlèvent ou réduisent ma capacité actuelle de contrôler mon travail et d'être rémunéré pour le faire.

Au nombre des exceptions les plus inquiétantes, citons l'extension à l'enseignement de la disposition sur « l'utilisation équitable » (c.-à-d. l'utilisation non rémunérée). Si une partie beaucoup plus grande du travail des créateurs peut être utilisée gratuitement dans un contexte d'enseignement, le marché de l'enseignement s'expose au risque d'être légiféré à outrance. Pour les créateurs et les éditeurs

canadiens, ces mesures seront dévastatrices. À une époque où le gouvernement a déclaré comme objectif d'augmenter l'enseignement de l'histoire dans nos écoles, il est sûrement contre-productif de nuire au marché des créateurs et des éditeurs de cette histoire.

Je ne demande rien de nouveau ni rien que je n'ai pas déjà. Je vous demande d'appuyer les amendements au projet de loi C-11 afin de ne pas réduire sérieusement mes droits de propriété de longue date pour que je puisse continuer d'apporter ma contribution culturelle et économique.

Eu égard à ma profonde préoccupation, je vous demanderais de répondre aux questions suivantes :

- Avez-vous calculé l'incidence négative qu'aurait dans sa forme actuelle le projet de loi C-11 sur les écrits canadiens, les entreprises d'édition et l'accès des Canadiens au contenu canadien?*
- Si l'intention n'est pas de nuire au marché que représente notre travail, appuiez-vous l'ajout d'articles dont la première considération pour déterminer si une utilisation est équitable sera le tort causé au marché?*

J'attends votre réponse avec impatience et j'espère que vous appuierez la possibilité pour les créateurs de continuer à contribuer à la culture canadienne et à l'économie canadienne.

Cordialement.

Michael Hale